

**SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES DECHETS
DU NORD ET DE L'EST - SYDNE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

ORDRE DU JOUR
5ème réunion du comité syndical
Du mardi 30 novembre 2021 à 15h00
Au SYDNE

Approbation des PV du comité syndical du 27 septembre 2021

Rapport n°2021/5-01

Traitement des Déchets Verts du Bassin Nord du SYDNE - Autorisation de signer le marché n° 2021-03-AO

Points d'information :

- 1. Gel de la TGAP déchets**
- 2. Extension ultime de l'ISDND du Nord et de l'Est**
- 3. Échanges sur le futur mode de gestion de l'ISDU**

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Sainte-Marie, le 30 NOV 2021



**Le Président
Michel VERGOZ**



L'an DEUX MILLE VINGT ET UN, le mardi 30 novembre, à 15h05, le comité syndical – SYDNE s'est assemblé en CINQUIEME SEANCE ANNUELLE en la Salle de Réunion du SYDNE, sur convocation légale du Président du comité syndical SYDNE (CLOTURE DE SEANCE à 15h38).

COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL

Jacques LOWINSKY / Mickaël SIHOU / Daniel ALAMELOU / Joëlle RAHARINOSY / James CLAIN / André M'VOULAMA / Ramata TOURE / Joé BEDIER / Patrice SELLY / Michel VERGOZ / Jeannick ATCHAPA

ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE SEANCE

Michel VERGOZ / André M'VOULAMA / Joe BEDIER / Jeannick ATCHAPA / Daniel ALAMELOU

ETAIENT REPRESENTES A L'OUVERTURE DE SEANCE

James CLAIN était représenté par Didier GOPAL

PROCURATIONS

Jacques LOWINSKY a donné procuration à Daniel ALAMELOU.

ARRIVES EN COURS DE SEANCE

NEANT.

DEPARTS EN COURS DE SEANCE

NEANT.

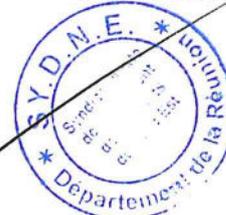
ABSENTS

Patrice SELLY
Mickaël SIHOU
Joëlle RAHARINOSY
Ramata TOURE

Pour extrait certifié conforme
Fait à Sainte-Marie

30 NOV 2021

Le Président,
Michel VERGOZ



**SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES DECHETS
DU NORD ET DE L'EST - SYDNE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**RAPPORT N° 2021/5-01
Au Comité Syndical
En séance du mardi 30 novembre 2021**

OBJET

TRAITEMENT DES DECHETS VERTS DU BASSIN NORD DU SYDNE - AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ N° SYDNE 2021-03-AO (LOT 1 : « EXPLOITATION DE LA PLATEFORME DE BROYAGE DE DECHETS VERTS DU SYDNE SITUÉE A LA JAMAÏQUE » / LOT 2 : « TRAITEMENT PAR BROYAGE DES DECHETS VERTS SUR LA PLATEFORME DU TITULAIRE »)

• **CONTEXTE :**

Le marché de « Valorisation des déchets verts du SYDNE » relatif à la microrégion Nord passé en 2016 doit faire l'objet d'une relance.

En effet, notifié le 20 juin 2016 à la société NICOLLIN pour le LOT 1 « Valorisation des déchets verts issus du site de transit de la Jamaïque », ainsi que le 7 juillet 2016 à la Société STAR pour le LOT 2 « Valorisation des déchets verts réceptionnés sur la plateforme de broyage de La Jamaïque », ces deux lots arrivaient respectivement à échéance le 19 juin 2021 et le 6 juillet 2021.

Dans ce cadre, le SYDNE a décidé de relancer une procédure d'appel d'offres ouvert pour l'attribution d'un nouveau marché.

Pour assurer la continuité de service du traitement des déchets verts sur le secteur nord jusqu'à attribution du nouveau marché, et au regard de la situation sanitaire qui perturbe l'organisation de la structure syndicale, le marché actuel a fait l'objet de 2 avenants successifs de prolongation de la durée du marché :

- Avenant n°1 : passé le 25 mars 2021 avec la société NICOLLIN, il a permis la prolongation de la durée du marché jusqu'au 30 septembre 2021. A noter que la société STAR Titulaire du lot 2 du marché n'a pas souhaité poursuivre les prestations par voie d'avenant. Dans ce cadre, la société NICOLLIN a donc pris en charge la totalité du gisement de déchets verts du secteur Nord du SYDNE.
- Avenant n°2 : eu égard à des circonstances imprévues tirées d'une carence en ressources humaines, notamment de l'absence de la responsable du pôle exploitation chargée du dossier depuis juillet 2021, il apparaît justifié de prolonger la durée d'exécution du marché jusqu'au 30 mai 2022 par un avenant n°2 avec la société NICOLLIN. L'objectif de cette prolongation est d'assurer la continuité du service public de traitement des déchets verts du bassin nord du SYDNE, tout particulièrement pendant la saison cyclonique à venir, et de laisser un délai de préparation suffisant aux futures entreprises attributaires du nouveau marché.

La continuité de service du traitement des déchets verts sur le secteur nord étant donc assuré, il convient de finaliser la procédure de consultation afin de désigner les prochains titulaires du nouveau marché.

• **PRÉSENTATION DU NOUVEAU MARCHÉ DE TRAITEMENT DE DÉCHETS VERTS DU BASSIN NORD :**

Le nouveau marché de prestations de services est composé de deux lots à prix unitaires d'une durée globale de 3 ans fermes, reconductible deux fois 1 an.

Il a pour objet d'assurer le traitement par broyage des déchets verts collectés de manière séparative, principalement sur le bassin Nord du Syndicat de Traitement des Déchets du Nord et de l'Est de l'île de la Réunion (SYDNE).

Les deux lots compostant le marché sont :

- LOT 1 : Exploitation de la plateforme de broyage de déchets verts du Sydne située à la Jamaïque ;
- LOT 2 : Traitement par broyage des déchets verts sur la plate-forme du Titulaire.

Les prestations comprennent :

- **LOT 1 : Exploitation de la plateforme de broyage de déchets verts du Sydne située à la Jamaïque**
 - ✓ L'exploitation de la plateforme de broyage de déchets verts de la Jamaïque ;
 - ✓ La réception des déchets verts sur la plateforme de la Jamaïque ;
 - ✓ Le tri des déchets verts afin d'éliminer les indésirables (refus) ;
 - ✓ Le stockage des déchets verts dans l'attente de broyage ;
 - ✓ Le broyage des déchets verts sur l'installation ;
 - ✓ L'écoulement des broyats selon une filière proposée par le Titulaire et validée par le SYDNE ;
 - ✓ Toutes les analyses nécessaires à la justification de la conformité de la matière produite selon les normes en vigueur et les exutoires ;

- ✓ Le conditionnement et le transport des refus de tri ultimes (non dangereux) jusqu'au CVMF situé à Sainte-Suzanne Lieu-Dit les Trois frères.
- ✓ Le conditionnement et le transport des autres refus de tri jusqu'aux lieux de traitement agréés proposés par le Titulaire et validés par le SYDNE.

○ **LOT 2 : Traitement par broyage des déchets verts sur la plate-forme du Titulaire**

- ✓ La réception et le contrôle des déchets verts sur le(s) site(s) du Prestataire ;
- ✓ Le tri des apports de déchets verts entrants sur site ;
- ✓ Le stockage des déchets verts dans l'attente de broyage ;
- ✓ Le broyage des déchets verts sur l'installation proposée par le Titulaire ;
- ✓ Le stockage puis l'écoulement des broyats dans le respect de la réglementation ;
- ✓ Le conditionnement, le transport et l'élimination des refus de tri dans les exutoires de traitement agréés ;
- ✓ Toutes les analyses nécessaires à la justification de la conformité de la matière produite selon les normes en vigueur et les exutoires.

Il est précisé que dans le cadre de ce marché, le SYDNE demande une prestation de broyage des déchets verts. Les procédés de valorisation supplémentaires (après le broyage) ne relèvent pas du présent marché. **Les surcoûts liés à la filière de valorisation ne doivent pas impacter les prix unitaires proposés par le candidat.**

Ce marché est estimé à

- Pour le lot 1 : **6 599 233,50 € TTC** sur la durée globale du marché (5 ans).
- Pour le lot 2 : **3 681 317,60 € TTC** sur la durée globale du marché (5 ans).

• **DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE DE CONSULTATION :**

La consultation s'est déroulée de la manière suivante :

- Un Avis d'Appel Public à la Concurrence a été transmis pour publication au BOAMP-JOUE le 30 avril 2021.
- Le 29 avril 2021, un encart JAL a été publié dans les deux journaux locaux pour une date limite de remise des plis le 02 juin 2021.
- Au total, 11 plis dématérialisés (dont 6 pour le Lot 1 et 5 pour le Lot 2) ont été remis dans les délais. Aucun pli n'est arrivé hors délai.

Pour le LOT 1, les entreprises ayant déposé des plis sont : GTC ; INOVEST ; NICOLLIN ; CITEVA ; S2R et VOCATOUR

Pour le LOT 2, les entreprises ayant déposé des plis sont : NICOLLIN ; CITEVA ; S2R ; VOCATOUR et RECYCLAGE DE L'OUEST.

L'offre de VOCATOUR :

- Pour le LOT 1 étant anormalement basse et après analyse des justifications fournies, la Commission d'appel d'offres a décidé de l'éliminer ;

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des candidatures et des offres, la Commission d'Appel d'offres en date du 30 novembre 2021, a décidé d'agréer les candidatures des 11 entreprises et d'attribuer le marché :

- à l'entreprise **GTC pour le lot 1, offre économiquement la plus avantageuse**, au regard de l'ensemble des critères de sélection du marché pour un **montant estimatif total de 6 893 721,50 € HT** soit **7 038 489,65 € TTC** (avec un prix unitaire de 85,11 € HT / tonne pour le broyage de déchets verts).

La Commission d'Appel d'Offres a décidé de suspendre l'attribution du lot n°2, pour motif d'analyse complémentaire des coûts de transports supportés par la Cinor.

Par conséquent, je vous demande de bien vouloir :

- Approuver les pièces constitutives du marché de prestation de service, portant sur le lot n°1 « **Exploitation de la plateforme de broyage de déchets verts du Sydne située à la Jamaïque** »
- M'autoriser à signer le marché, conformément à la décision d'attribution de la Commission d'Appel d'Offres, avec l'entreprise **GTC sur le lot 1, offre économiquement la plus avantageuse**, au regard de l'ensemble des critères de sélection du marché pour un **montant estimatif total de 6 893 721,50 € HT** soit **7 038 489,65 € TTC**.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.




**SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES DECHETS
DU NORD ET DE L'EST - SYDNE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DECISION N° 2021/5-01
Au Comité Syndical
En séance du mardi 30 novembre 2021**

OBJET

TRAITEMENT DES DECHETS VERTS DU BASSIN NORD DU SYDNE - AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ N° SYDNE 2021-03-AO (LOT 1 : « EXPLOITATION DE LA PLATEFORME DE BROYAGE DE DECHETS VERTS DU SYDNE SITUÉE A LA JAMAÏQUE » / LOT 2 : « TRAITEMENT PAR BROYAGE DES DECHETS VERTS SUR LA PLATEFORME DU TITULAIRE »)

LE COMITE SYNDICAL

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu l'arrêté préfectoral du n°5367 SG/DRTCV-1 du 24 décembre 2014 ;
Vu les statuts du syndicat intercommunal de traitement des déchets du Nord et de l'Est de la Réunion ;
Vu la délibération n°2020/4-01 du 20 août 2020 portant installation du comité syndical dudit syndicat mixte ;
Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 30 novembre 2021 ;
Vu le rapport n° 2021/5-01 au Comité Syndical du 30/11/2021 ;
Vu le Code de la commande publique ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

ARTICLE 1

Approuve les pièces constitutives du marché de prestation de service, portant sur le lot n°1 « Exploitation de la plateforme de broyage de déchets verts du Sydne située à la Jamaïque »

ARTICLE 2

Autorise le Président à signer le marché ayant pour objet le traitement des déchets du bassin Nord du SYDNE avec l'entreprise **GTC pour le lot 1** pour un **montant estimatif total de 6 893 721,50 € HT soit 7 038 489,65 € TTC.**

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Sainte-Marie, le **30 NOV 2021**



**Le Président
Michel VERGOZ**